

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 23 juin 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022 (accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Reconduction du dispositif 'Ecole Municipale Multisports' et adoption du tarif pour  
2022-2023**

—————

**La ville de Quimper porte une politique d'animation sportive destinée à encourager les quimpérois à pratiquer une activité physique et sportive régulière dès le plus jeune âge. A ce titre, il est proposé de reconduire le dispositif municipal « Ecole Municipale Multisports ».**

\*\*\*

L'Ecole Municipale Multisports est un dispositif permettant aux enfants âgés de 4 à 7 ans, résidant à Quimper, de s'initier à un coût attractif, à une multitude d'activités sportives au travers d'une pratique sportive régulière.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, soixante enfants ont pu chaque mercredi après-midi, au travers des activités sportives proposées (jeux d'opposition, sports collectifs, jeux de raquettes ...) développer cet attrait pour la pratique sportive.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

1 - renouveler le dispositif Ecole Municipale Multisports pour l'exercice 2022-2023 ;

2 - fixer le tarif annuel d'inscription à 60 € par enfant, correspondant à une participation à 30 séances annuelles d'une heure.